

Aux représentantes et
représentants des médias

Urbanisme

Rue Centrale 49 · 2501 Bienne
032 326 16 21
urbanisme@biel-bienne.ch
www.biel-bienne.ch

Communiqué de presse du 06.07.2023

Le projet de réaménagement du quai du Bas avance

La demande de permis de construire nécessaire au réaménagement du quai du Bas entre la place Centrale et la rue de l'Hôpital sera déposée en août 2023. Jusqu'au mois d'octobre, des installations temporaires montreront comment la population pourrait utiliser le quai du Bas à l'avenir. Les personnes intéressées peuvent se renseigner sur le projet à l'occasion d'une exposition qui se tiendra le long du quai.

Les quais de la Suze revêtent une grande importance pour la population biennoise. En effet, presque chaque fois que l'on traverse la ville, on passe par ces quais ou on les longe. Les trottoirs et la route du quai du Bas nécessitent toutefois de conséquents travaux d'assainissement. La Ville veut profiter de cette occasion pour réaménager le tronçon situé entre la place Centrale et la rue de l'Hôpital. Le Conseil de ville a approuvé le crédit d'étude en juin 2022. Depuis lors, la Ville a approfondi le projet en tenant compte des suggestions de la population. La demande de permis de construire sera déposée en août 2023.

Un quai vert et vivant

La Ville de Bienne créera des conditions favorables aux piétonnes, piétons et cyclistes. Le trafic sera modéré et le nombre de places de stationnement réduit sur les deux rives du quai du Bas. La rive droite deviendra une promenade agréable en direction du lac pour les promeneuses, promeneurs et cyclistes. Sur la rive gauche, rouler à vélo sera plus confortable, car la Ville supprimera des places de stationnement pour élargir la route ; le trottoir le long des bâtiments sera agrandi et amélioré en faveur des piétonnes et piétons. Libéré de toute circulation motorisée, le pont Karl-Neuhaus deviendra une place publique de quartier propice à la rencontre, à l'échange et au délassement. Des espaces de séjour plus tranquilles sont aussi prévus le long du quai. Les surfaces plantées plus nombreuses et le sol désimperméabilisé contribueront à créer un microclimat agréable au centre-ville. Les éléments marquants du quai du Bas (canal, rambardes, allée d'arbres, rapport aux bâtiments historiques et à leurs jardins) seront conservés. Toutes ces mesures apporteront au quai du Bas la qualité de séjour qui lui manque actuellement.

Forte participation de la population

La population a participé au réaménagement du quai du Bas dès le lancement de la planification en 2019. L'année dernière, la Ville de Bienne a organisé des ateliers, des promenades et une enquête en ligne sous le slogan « Ensemble, imaginons les quais ». Plus de 300 Biennoises et Biennois ont ainsi eu l'occasion, entre juin et décembre 2022, de faire connaître leurs besoins et leurs idées concernant le réaménagement du quai du Bas. Le bureau de planification a ensuite évalué et intégré ces résultats. Cet été, une exposition le long du quai du Bas informera de l'état du projet. En outre, des installations temporaires montreront comment la population pourrait utiliser ce quai à l'avenir. Le 23 septembre prochain, la population sera invitée à exprimer ses besoins pour la planification détaillée.

Les prochaines étapes

La demande de permis de construire sera déposée au mois d'août et probablement publiée à l'automne 2023 avec les mesures en matière de circulation qui sont liées au projet. Ensuite, la Ville élaborera le projet de construction, c'est-à-dire la planification détaillée des travaux. Le peuple biennois se prononcera sur le crédit de réalisation du réaménagement du quai du Bas au plus tôt en 2024.

Contexte

Entre 2020 et 2021, la Ville de Bienne a mené un concours d'architecture paysagère. En décembre 2021, le collège d'experts et d'expertes a retenu le projet développé par le bureau d'architecture paysagère [apaar](#). C'est lui qui développe le projet depuis lors.

Pour tout renseignement complémentaire :

Florence Schmoll
Responsable du Département de l'urbanisme
032 326 16 21
Atteignable entre 15h00 et 17h00

Annexe :

· Présentation powerpoint